

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 20 décembre 2023

GEC (2023) 7 Rapport

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

*24^e réunion
14-16 novembre 2023*

RAPPORT DE RÉUNION

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Ralph Kass (Luxembourg), Président de la Commission pour l'égalité de genre (GEC), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la GEC. Il souligne que le point principal de l'ordre du jour sera de finaliser l'examen de la nouvelle Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et rappelle l'importance de cette stratégie qui encadrera le travail du Conseil de l'Europe et de ses États membres au cours des six prochaines années. L'un des temps forts de l'ordre du jour sera l'échange de vues avec la Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Síoifra O'Leary, et les juges au titre de la Suisse, de la République de Moldova et de la République tchèque. Un autre échange de vues important aura lieu avec Maria-Andriani Kostopoulou, la nouvelle présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).

Le Président encourage les membres à exprimer leur intérêt pour les différents postes disponibles, y compris pour les organes subordonnés que sont le GEC/ADI-AI et le GEC/PC-eVIO. Il indique que si la discussion du projet de Stratégie nécessite davantage de temps, d'autres points de l'ordre du jour pourront être traités par procédure écrite. La liste des participant-es est jointe au présent rapport (annexe II) ainsi que le rapport abrégé (annexe III).

2. Marja Ruotanen, Directrice Générale de la Démocratie et de la Dignité humaine, félicite la GEC pour les progrès accomplis depuis sa première réunion en juin 2012 en contribuant à rendre les normes du Conseil de l'Europe plus accessibles et à en faire une réalité sur le terrain. Elle encourage la poursuite d'un partenariat productif avec des partenaires clés tels que l'ONU, l'Union européenne et la société civile.
3. La Directrice Générale rappelle que les livrables de la GEC proposés pour 2024-2027 sont conformes aux priorités de la Déclaration de Reykjavik, y compris la nécessité de relever les défis posés par les nouvelles technologies. Le projet de mandat 2024-2027 qui doit être adopté très prochainement par le Comité des Ministres comprend deux projets de recommandation, l'un sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO), et l'autre sur l'impact de l'intelligence artificielle (IA), sur l'égalité, y compris l'égalité de genre, et la discrimination (GEC/ADI-AI).
4. Claudia Luciani, Directrice de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, fait part de sa reconnaissance pour le travail accompli par la GEC au fil des ans. Elle réitère l'importance des travaux sur les biais liés à l'IA et sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Elle informe la GEC qu'elle prendra de nouvelles fonctions à partir de janvier 2024 et lui souhaite un plein succès dans ses travaux futurs. Au nom de tous les membres de la GEC, le Président remercie Claudia Luciani pour le soutien apporté aux travaux de la GEC au cours des dernières années et lui souhaite un plein succès dans son nouveau défi professionnel.
5. La GEC adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.

2. Rapport du Président de la GEC

6. La GEC prend note des informations fournies par le Président sur ses activités depuis la dernière réunion des 24-26 mai 2023, y compris sur les réunions du Bureau de la GEC.

3. Échange de vues avec Síoфра O'Leary, présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, et les juges Andreas Zünd (Suisse), Kateřina Šimáčková (République tchèque) et Diana Sarcu (République de Moldova)

7. Síoфра O'Leary, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, souligne que la Cour ne travaille pas en vase clos et qu'elle a besoin d'échanger avec des organes non judiciaires ; elle déclare que le travail de la GEC permet de combler le fossé entre le cadre politique et la réalité sociale et juridique.
8. La Présidente souligne que la violence fondée sur le genre et la violence domestique ne sont pas explicitement mentionnées dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), mais qu'elles relèvent des articles 2, 3, 8 et 14 et de l'égalité de protection devant la loi. Des motifs très sérieux doivent être établis avant qu'une différence de traitement fondée sur le sexe puisse être considérée comme compatible avec la CEDH et les références aux traditions, aux suppositions générales, aux attitudes sociales dominantes ou aux interprétations stéréotypées ne sont pas des justifications suffisantes pour une différence de traitement fondée sur le sexe.
9. La Présidente souligne l'obligation positive de l'État de protéger les individus contre les risques ou les menaces pour leur vie ; des mesures raisonnables doivent être prises par l'État. En cas d'allégations de violence domestique, l'État doit réagir immédiatement, faute de quoi il peut y avoir un sentiment d'impunité et un risque d'escalade de la violence. L'État est tenu responsable de ses actions ou de son absence d'action lorsque les allégations sont portées à sa connaissance et qu'il reste passif.
10. La Présidente rappelle que ces questions concernent tous les États membres. Elle évoque la jurisprudence récente en la matière: *Jurčić c. Croatie*¹, *Kurt c. Autriche*², *A.E. c. Bulgarie*³, *Landi c. Italie*⁴.
11. La Présidente O'Leary déclare qu'à l'heure actuelle, la jurisprudence relative aux systèmes d'intelligence artificielle ayant un impact sur l'égalité, y compris l'égalité de genre, est limitée, car les victimes doivent d'abord épuiser les voies de recours nationales. Elle mentionne toutefois l'affaire *Volodina c. Russie*⁵, dans laquelle l'État n'a pas protégé la victime de violences conjugales de la cyberviolence de son partenaire, et l'affaire *Buturugă c. Roumanie*⁶, dans laquelle l'État n'a pas répondu aux griefs d'une femme qui se plaignait de violences conjugales et de cyberviolence de la part de son ex-époux. La Présidente rappelle que la Convention est un instrument vivant et que de nouveaux développements surviendront inévitablement. D'autres instruments pertinents, y compris la Convention d'Istanbul, continueront d'être évoqués.
12. La Présidente insiste sur le fait que les tribunaux et les autorités nationales doivent garder à l'esprit que les victimes de violence doivent naviguer dans un système de justice pénale complexe conçu par et pour les agent·es chargé·es de l'application de la loi et les professionnel·les de la justice, à un moment qui est sans doute le plus vulnérable de leur vie. Elle souligne également que les statistiques montrent que la plupart des plaintes sont déposées par des hommes, ce qui indique que l'accès des femmes à la justice doit encore être amélioré.

¹ *Jurčić c. Croatie*, no. 54711/15, § 63, 4 février 2021.

² *Kurt c. Autriche* [GC], no. 62903/15, 15 juin 2021.

³ *A.E. c. Bulgarie*, no. 53891/20, 23 mai 2023

⁴ *Landi c. Italie*, no. 10929/19, 7 avril 2022.

⁵ *Volodina c. Russie (No 2)*, no. 40419/19, 14 septembre 2021.

⁶ *Buturugă c. Roumanie*, no. 56867/15, 11 février 2020.

13. Au cours de la discussion avec les membres de la GEC, des questions sont soulevées sur la manière d'améliorer la sensibilisation des systèmes judiciaires aux inégalités de genre existantes et à l'égalité d'accès à la justice pour les femmes, y compris les femmes en situation de handicap, et sur la manière d'assurer une réparation efficace au niveau national. Il est rappelé que les questions d'égalité de genre ne sont pas un problème « des femmes » mais un problème auquel la société dans son ensemble doit s'attaquer. Les femmes ne sont pas, et ne doivent pas être traitées comme une minorité vulnérable. L'importance d'assurer une composition équilibrée de la magistrature, mais aussi de continuer à former les professionnel·les du droit, y compris les juges, à l'égalité de genre, à la violence fondée sur le genre et à la violence domestique est mentionnée.
14. Le juge Zünd souligne l'importance d'accroître les capacités d'enquête et de poursuite, en particulier dans les cas de cyberviolence. La juge Sarcu mentionne l'affaire Luca c. République de Moldova⁷ dans laquelle l'État n'a pas protégé la requérante de la violence psychologique, qui n'a pas été considérée comme constituant une violence domestique. La juge Šimáčková souligne le défi que représente la transformation des approches juridiques en dépit du principe de subsidiarité, la nécessité pour les juges, y compris les femmes, d'être en mesure d'identifier les problèmes systémiques et d'éviter la victimisation secondaire, et de garantir l'accès des victimes à une aide juridique spécialisée.
15. La GEC prend note de l'existence d'une stratégie d'égalité de genre au sein de la Cour et du fait qu'à l'heure actuelle, 17 des 46 juges sont des femmes. Pour assurer la parité hommes-femmes à la Cour, il est également demandé aux États de présenter au moins un candidat de chaque sexe. Les listes de candidats non mixtes ne sont acceptées que lorsque les candidats appartiennent au sexe qui est sous-représenté à la Cour (c'est-à-dire le sexe auquel appartiennent moins de 40% du nombre total de juges), à moins que la Commission sur l'élection des juges ne constate à la majorité des deux tiers que des circonstances exceptionnelles justifient une exception⁸. La greffière de la Cour est une femme - la première dans l'histoire de la Cour - et trois greffières adjointes ont été des femmes.
16. Le Président remercie la Présidente de la Cour et ses collègues juges pour leurs présentations et les échanges honnêtes et enrichissants qu'ils ont eus. Il exprime l'intérêt continu de la GEC à soutenir le travail de la Cour par l'élaboration de normes pertinentes, notamment de futures recommandations sur l'intelligence artificielle et l'égalité, y compris l'égalité de genre, et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie.

4. Élection du Bureau (président·e, vice-président·e et membre) de la GEC

21. La GEC réélit Ralph Kass (Luxembourg) comme Président et Maria Ellul (Malte) comme Vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2024, et étli Sara Slana (Slovénie) comme membre du Bureau jusqu'au 31 décembre 2025.

5. Projet de mandat 2024-2027 de la GEC

22. Le Secrétariat présente le projet de mandat 2024-2027 qui sera adopté dans le cadre du Programme et Budget du Conseil de l'Europe. Comme pour tous les comités directeurs, de nouvelles tâches principales ont été incluses. Il sera demandé à la GEC de prendre en compte la Déclaration de Reykjavik, dont les Principes de Reykjavik pour la démocratie, et de contribuer à leur mise en œuvre ; il est également fait référence au

⁷ Luca c. République de Moldova, no. 55351/17, 17 octobre 2023.

⁸ [Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.](#)

renforcement d'un engagement significatif avec les organisations de la société civile et les institutions nationales de défense des droits humains. Les nouveautés concernent la fréquence des rapports sur la Stratégie pour l'égalité de genre (tous les deux ans au lieu de tous les ans) et une compilation des bonnes pratiques des États membres sur l'implication des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre.

23. La GEC prend note des informations fournies par le Secrétariat. Une délégation exprime son soutien au nouveau livrable concernant le suivi des lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre, mais fait également part de ses préoccupations quant aux ressources limitées allouées à la GEC et au Secrétariat pour mener à bien ses travaux et finaliser les livrables attendus. Le Secrétariat rassure la GEC sur le fait que les ressources allouées n'ont pas été réduites et qu'elles devraient permettre la réalisation des livrables.
24. Le Secrétariat informe la GEC qu'un nouvel appel de mise à disposition sera lancé dans les semaines à venir, en particulier pour soutenir le développement d'une campagne visant à détourner la rhétorique anti-genre.
25. Le Secrétariat présente les deux nouveaux organes subordonnés qui seront créés par la GEC : l'un conjointement avec le CDADI (GEC/ADI-AI) pour rédiger une recommandation sur l'impact des systèmes d'IA, leur potentiel de promotion de l'égalité - y compris l'égalité de genre - et les risques qu'ils peuvent entraîner en matière de non-discrimination, et l'autre conjointement avec le CDPC (GEC/PC-eVIO) pour rédiger une recommandation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles facilitée par la technologie. La composition des comités et le calendrier de travail proposé sont communiqués. Une délégation soulève la question de la tenue de la première réunion du GEC/PC-eVIO en mars et du conflit possible avec les dates de la CSW68 (11 au 22 mars 2024) ; le Secrétariat informe la GEC que la date pourrait être reportée à mai 2024.
26. La GEC désigne les représentant-es de l'Autriche, de la République tchèque, du Luxembourg et de la Norvège en tant que membres du Comité d'expert-es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) dont les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Conseil de l'Europe et prend note du fait que la Suisse participera à ses propres frais.
27. La GEC désigne les représentant-es de la Belgique, de l'Islande, du Portugal et de la Türkiye comme membres du Comité d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) dont les frais de voyage et de séjour seront pris en charge par le Conseil de l'Europe.

6. Nomination de rapporteur-es sur les perspectives intégrées et d'un point focal sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre (OSIG)

28. La GEC désigne Elena Groždanova (Macédoine du Nord) comme rapporteure sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage, Stefania Chiru (France) comme rapporteure sur les droits de l'enfant, Andreia Lourenço Marques (Portugal) comme rapporteure sur les droits des personnes en situation de handicap et demande au Bureau de nommer un-e rapporteur-e sur la jeunesse.
29. La GEC invite les membres à exprimer leur intérêt pour le rôle de point focal sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

7. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes

7.1 Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

a. **Objective 1 – Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**

- Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme :
rapport d'examen de la mise en œuvre GEC (2023)4

30. Le Secrétariat rappelle le processus de préparation du rapport sur l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme dans les États membres et présente les principales conclusions et recommandations du rapport. Vingt-huit États membres et neuf ONG ont répondu aux questions. Le Secrétariat explique également qu'une page d'action et des ressources sont à la disposition des États membres.
31. Le Président souligne l'importance de la Recommandation qui est le premier instrument international à donner une définition juridique du sexisme et à donner une visibilité à ce phénomène très répandu. La Recommandation doit être considérée comme une boîte à outils pour les États membres. Le Président exprime également sa satisfaction quant au résultat du rapport, qui contient des informations et des recommandations utiles sur la manière de mettre en œuvre la Recommandation et d'intensifier la lutte contre le sexisme dans ses différentes dimensions.
32. Plusieurs délégations expriment leur intérêt pour tirer des enseignements mutuels des initiatives prometteuses figurant dans le rapport. Certaines de ces initiatives pourraient être présentées plus en détail lors de la prochaine réunion plénière de la GEC.
33. Le Secrétariat rappelle à la GEC qu'un rapport thématique sur la Recommandation CM/Rec (2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme devra être remis en 2026 et qu'il conviendrait d'en discuter l'orientation lors d'une prochaine réunion.
34. La GEC approuve le Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec (2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour information.

b. **Objective 2 – Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

- Échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
35. La GEC procède à un échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, la nouvelle présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).
 36. La Présidente du GREVIO se félicite de la bonne coopération entre la GEC et le GREVIO. Elle informe la GEC de certains développements figurant dans le 4^{ème} rapport général d'activités du GREVIO.

37. En particulier, neuf rapports d'évaluation de référence (Bosnie-Herzégovine, Chypre, Estonie, Géorgie, Allemagne, Islande, Norvège, Roumanie et Suisse) et sept rapports supplémentaires (Croatie, Grèce, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine du Nord et République de Moldova) ont été adoptés en 2023. Le cycle d'évaluation de référence sera finalisé une fois que le Royaume-Uni, l'Ukraine et l'Union européenne auront été évalués.
38. La Présidente du GREVIO annonce que le nouveau cycle d'évaluation lancé en 2023 se concentre sur le thème « Instaurer la confiance en apportant soutien, protection et justice ». Le nouveau questionnaire porte sur 19 dispositions de la Convention d'Istanbul et vise à identifier les évolutions, depuis la première évaluation de référence, dans des domaines clés tels que les politiques globales et coordonnées et le financement et la collecte de données. Les premiers rapports d'évaluation du nouveau cycle seront publiés en 2024 et cinq autres visites auront lieu début 2024 (Finlande, Monténégro, Portugal, Suède et Espagne).
39. La GEC prend note que le GREVIO a présidé la Plateforme des mécanismes d'experts indépendants sur la discrimination et la violence à l'égard des femmes (la Plateforme EDVAW) en 2022, et qu'ils se sont concentrés sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes au cours de leur mandat.
40. La GEC prend note que l'UE a adhéré à la Convention d'Istanbul en juin 2023, adhésion qui est entrée en vigueur en octobre 2023 ; et que la Tunisie et le Mexique ont exprimé leur intérêt à devenir Parties à la Convention d'Istanbul.
41. Un échange s'ensuit avec les membres de la GEC qui demandent comment le GREVIO procédera à l'évaluation de l'UE. La Présidente du GREVIO explique qu'un groupe de travail est en train de développer la méthodologie pour l'évaluation de l'UE.
42. La présidente du GREVIO appelle la GEC à mettre en lumière les bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul à l'occasion du 10^e anniversaire de son entrée en vigueur en 2024.
- Partage d'expériences par les États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
43. La GEC prend note des informations fournies par la **Lettonie** sur les progrès concernant la ratification de la Convention d'Istanbul. Celle-ci est actuellement en discussion au Parlement mais une opposition notable persiste, avec un débat public en cours sur ce que la ratification signifiera pour la Lettonie. La **Pologne** a modifié son code pénal en ce qui concerne les mutilations génitales et l'enregistrement des témoignages d'enfants afin d'éviter qu'ils ne soient à nouveau victimes. L'**Ukraine** a renforcé sa législation pénale et civile. Les budgets de l'État comporteront une subvention destinée à soutenir les services et les institutions travaillant avec les survivant-es de la violence fondée sur le genre et de la violence domestique, et un nouveau département travaillant sur la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle en tant que conséquences de la guerre a été mis en place. La **République tchèque** informe qu'un vote aura lieu en janvier 2024 sur la ratification de la Convention d'Istanbul. La **République de Moldova** a approuvé son deuxième programme national de lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique, y compris la dimension numérique et technologique de la violence à l'égard des femmes. La **Lituanie** indique que sa Cour constitutionnelle évalue la compatibilité de certaines dispositions de la Convention d'Istanbul avec sa législation nationale. La **Croatie** indique que le ministère de la justice rédige des amendements au

code pénal et que l'ajout du féminicide pourrait être adopté en décembre 2023. La **Belgique** indique que le féminicide était désormais inclus dans son droit pénal.

- Information du Secrétariat sur les projets de coopération concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

44. Le Secrétariat présente une vue d'ensemble des activités de coopération en cours dans les domaines de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, notamment les projets à venir au Kazakhstan et au Kirghizistan. En outre, une étude est en cours en Bosnie-Herzégovine et en République de Moldova sur l'alignement avec la Convention d'Istanbul et la Recommandation générale n°1 du GREVIO sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes.

c. Objective 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

45. Le Secrétariat présente les développements concernant les projets de coopération en Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo⁹, République de Moldova, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Ukraine et Türkiye sur l'accès des femmes à la justice. Toutes les interventions, ciblant principalement les professionnel·les du droit, ont pour objectif de supprimer les obstacles que les femmes rencontrent dans l'accès à la justice et de renforcer les compétences des professionnel·les du droit pour garantir l'égalité d'accès à la justice, conformément aux normes du Conseil de l'Europe, en particulier la Convention d'Istanbul.

46. La GEC prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les diverses activités entreprises dans le domaine de l'accès des femmes à la justice. Le Maroc informe la GEC des développements récents dans son code de la famille et de la création de l'OJSG (Observatoire de la justice sensible au genre) au sein du ministère de la justice, qui est responsable d'un plan d'action pour garantir et améliorer l'accès des femmes à la justice ; et de la mise en place d'une plateforme consultative nationale sur l'accès des femmes à la justice.

Objective 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile – information concernant les traductions, la dissémination, la promotion et les activités de coopération

47. La GEC prend note des informations communiquées, en particulier pour ce qui est des synergies plus étroites envisageables pour promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Les États membres sont invités à contacter le Secrétariat s'ils sont intéressés de prendre part à des activités de coopération, que ce soit en tant que donateur ou bénéficiaire.

⁹ Cette désignation ne préjuge pas des positions concernant le statut du Kosovo ; elle est, en outre, conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi qu'à l'Avis de la Cour internationale de justice sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.

Objective 6 - Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- L'intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe
48. Le Secrétariat informe la GEC des activités d'intégration de la dimension de genre en cours au sein des différents secteurs du Conseil de l'Europe. Il est rappelé que certain·es membres de la GEC, avec le soutien du Secrétariat, participent aux travaux de certains comités directeurs, actuellement le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), le Comité d'expert·es sur les crimes de haine (PC/ADI-CH), le Comité d'expert·es sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage (ADI-ROM) et le Comité d'expert·es sur la prévention de la violence à l'égard des enfants (ENF-VAE). L'objectif est d'assurer l'intégration de la dimension de genre dans d'autres travaux intergouvernementaux, mais cette participation montre également que de plus en plus de secteurs travaillent sur des normes spécifiques relatives à l'égalité de genre dans leurs domaines.
 49. Le Secrétariat souligne les nouveaux développements dans le secteur du sport avec la poursuite du projet d'égalité de genre intitulé ALL-IN PLUS (jusqu'en février 2025 et impliquant 25 États membres). Le projet se concentre sur la collecte de données, la collecte de pratiques prometteuses et la promotion du sport féminin dans les médias. D'autres exemples de poursuite des travaux d'intégration de la dimension de genre incluent les secteurs travaillant sur la lutte contre le dopage et sur la coopération juridique.
 50. Le Secrétariat informe la GEC qu'une formation destinée aux Rapporteur·es pour l'égalité de genre (GER) a eu lieu à la fin du mois de septembre 2023. Un extrait a été présenté du cours en ligne du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre, qui sera bientôt lancé et dont on espère qu'il sera obligatoire pour le personnel du Conseil de l'Europe. Le cours sera disponible en ligne sur la plateforme HELP au cours du premier semestre 2024. Bien qu'il s'adresse principalement au personnel et aux expert·es du Conseil de l'Europe, il peut également être utile de manière plus générale. Des explications sont données sur la méthodologie du cours en tant qu'outil d'auto-apprentissage. La traduction et l'adaptation dans d'autres langues seront possibles dans le cadre des projets de coopération du Conseil de l'Europe ou par les autorités nationales. L'Ukraine et la Bosnie-Herzégovine expriment leur intérêt pour une éventuelle traduction du cours.
 51. La GEC prend note de la présentation du Secrétariat sur l'intégration de l'égalité de genre en cours dans les activités du Conseil de l'Europe.
 - Rapports des membres de la GEC et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe:
 - Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et son comité subordonné, le Comité d'expert·es sur les crimes de haine (PC/ADI-CH)
 52. La GEC prend note du rapport d'Andreia Lourenço Marques (Portugal) concernant le projet de Recommandation sur la participation politique active des jeunes des minorités nationales préparé par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI). Elle indique qu'une perspective d'égalité de genre est intégrée dans le texte. Andreia Lourenço Marques a également contribué aux travaux du CDADI concernant une « étude de faisabilité et un éventuel nouvel instrument juridique et/ou de référence sur les stratégies globales d'inclusion » afin d'intégrer une perspective d'égalité de genre. En ce qui concerne

la préparation d'un projet de Recommandation sur la lutte contre les crimes de haine, la GEC a soumis des commentaires en juillet 2023, afin de rendre le texte plus sensible au genre. La plupart des propositions ont été acceptées par le PC/ADI-CH.

- Comité d'expert·es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM, organe subordonné du CDADI) - préparation d'un projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et Gens du voyage.
53. La GEC prend note des informations fournies par Elena Groždanova (Macédoine du Nord) concernant la préparation du projet de Recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et du voyage. Elena Groždanova explique qu'elle a participé à deux réunions du comité de rédaction et apporté sa contribution à la rédaction du texte, notamment pour garantir l'inclusion des normes pertinentes en matière d'égalité de genre. Le projet de Recommandation est finalisé et sera présenté au CDADI pour adoption. Une fois adopté par le Comité des Ministres en 2024, il sera intéressant que les membres de la GEC le diffusent et l'utilisent au niveau national. Elena Groždanova informe également la GEC de sa participation prévue à la 9^e Conférence des femmes roms à Skopje (Macédoine du Nord) en décembre 2023, dédiée à l'autonomisation des femmes issues de la communauté Roms et des Gens du voyage par la mise en œuvre de la Recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles issues des communautés Roms et des Gens du voyage, qui sera bientôt adoptée.
- Comité d'expert·es sur la prévention de la violence (ENF-VAE) - travail sur la violence contre les enfants et l'éducation complète à la sexualité
54. La GEC prend note des informations fournies par Sara Slana (Slovénie) sur les travaux du Comité d'expert·es sur la prévention de la violence (ENF-VAE), qui est un organe subordonné du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) traitant de la violence à l'égard des enfants et de l'éducation complète à la sexualité. Sara Slana a participé à la deuxième réunion du Comité et apporté sa contribution à une « étude de faisabilité sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour - entre autres - prévenir et combattre la violence, y compris les comportements sexuels à risque ou préjudiciables des enfants » et à un projet de questionnaire en vue du « Rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2009)10 sur les lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées pour la protection des enfants contre la violence, y compris l'élaboration d'approches modèles de prévention ». L'étude comprend des données complètes soulignant la nature genrée de la violence à l'encontre des enfants, mais la perspective de l'égalité de genre, les besoins et la situation spécifiques des filles, ainsi que les informations sur la Convention d'Istanbul n'ont pas été correctement inclus dans les documents. Ces questions ont été soulignées par Sara Slana au cours de la réunion et dans les observations écrites ultérieures sur les documents. Sara Slana suggère que les membres de la GEC contactent leurs homologues du CDENF pour soutenir l'inclusion d'une perspective de genre dans le travail de l'ENF-VAE.
- Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) préparation d'un projet de convention [cadre] sur l'intelligence artificielle, les droits humains, la démocratie et l'État de droit.
55. La GEC prend note des informations fournies par Radan Safarik (République tchèque) concernant les travaux du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI). Radan Safarik a participé à la 7^e réunion plénière du CAI. Il rappelle que le projet de convention sera un document clé et que l'intelligence artificielle a de fortes incidences sur l'égalité de genre,

y compris des conséquences discriminatoires. La convention doit être finalisée d'ici mai 2024. Deux dispositions font référence à l'égalité, y compris l'égalité de genre et la discrimination (articles 9 et 17), mais les négociations sont toujours en cours. D'autres actions de plaidoyer seront nécessaires pour que ces références soient conservées dans le projet final.

Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029

56. Le Président rappelle que, conformément à son mandat, la GEC est chargée d'élaborer une troisième Stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre pour la période 2024-2029.
57. Le Président rappelle que, lors de sa 23^e réunion plénière des 24-26 mai 2023, la GEC a convenu de la structure générale du projet de stratégie et révisé le texte des parties I et II et des 2 premiers objectifs au titre de la partie III (jusqu'au paragraphe 58). La GEC a également convenu que les questions sur lesquelles un accord a été trouvé ne seront pas rouvertes (cf. rapport complet de la 23^e réunion plénière du GEC). Une version consolidée révisée du projet de Stratégie a été envoyée le 20 octobre. Le Président explique que les amendements adoptés lors de la dernière plénière ne sont plus visibles et que les propositions faites par le Secrétariat à la demande de la GEC et les références à la Déclaration de Reykjavik sont en gras et soulignées.
58. Le Secrétariat présente brièvement ces propositions, en particulier l'insertion de l'encadré 1 après le paragraphe 3 sur l'approche inclusive et intersectionnelle de la Stratégie, la simplification des paragraphes 19 et 48 conformément à l'encadré 1, ainsi que des ajustements aux paragraphes 25, 44, 54 et 58.
59. Le Président propose la méthodologie suivante pour l'examen du texte : commencer la discussion au paragraphe 59 et la poursuivre jusqu'à la fin du texte, puis revenir aux ajouts en gras jusqu'au paragraphe 58. La GEC approuve la proposition du Président, qui encourage les membres à poursuivre le travail dans la même atmosphère constructive.
60. Le Président guide ensuite la GEC dans la lecture du texte, paragraphe par paragraphe, en ouvrant les discussions sur les amendements proposés. Voici un résumé de ces discussions.
61. Plusieurs membres soulignent l'importance d'être cohérent dans l'énumération des différentes caractéristiques personnelles ou statuts des personnes, tout en reconnaissant que la liste peut varier en fonction du domaine ou de l'objectif stratégique. La GEC convient de supprimer les mots « racialisé » et « racial » dans l'ensemble du texte ; le cas échéant, ces mots seront remplacés par « appartenant à des minorités nationales, ethniques ou religieuses ».
62. La collecte de données est examinée dans le cadre de plusieurs objectifs. Plusieurs délégations soulignent la difficulté de collecter des données ventilées par appartenance ethnique, expression sexuelle, identité de genre ou autres caractéristiques, en raison de contraintes juridiques et pratiques au niveau national. La GEC convient d'inclure « par sexe et par âge ». Les autres caractéristiques pourront être couvertes par les activités de recherche, le cas échéant.
63. En ce qui concerne l'accès des femmes et des filles à la justice, certaines délégations s'interrogent sur la référence aux mécanismes de coordination inter-institutions pour répondre aux cas de maltraitance d'enfants d'une manière efficace, rapide et adaptée

aux enfants. Tout en soutenant ces mécanismes, il est décidé de ne pas les mentionner spécifiquement. Cet aspect sera couvert, le cas échéant, par une approche intégrée des droits de l'enfant, conformément à la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.

64. Une délégation (Hongrie) propose de mentionner dans l'ensemble du texte « la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs » au lieu de « la santé et les droits sexuels et reproductifs ». Toutefois, la majorité des délégations se prononce en faveur de la formulation initiale, étant donné qu'il s'agit d'une formulation acceptée aux niveaux européen et international.
65. Deux délégations (Malte et la Pologne) expriment une réserve sur la référence à un « avortement sûr et légal » au paragraphe 73, sans pour autant s'opposer à l'adoption du texte. La GEC prend note de la déclaration d'un participant (le Saint-Siège) selon laquelle l'avortement n'est pas un droit fondamental ou humain. Le Secrétariat propose de requalifier ce droit comme droit essentiel.
66. L'expression « violence politique à l'égard des femmes » est remplacée par « violence à l'égard des femmes en politique »
67. Une délégation propose de viser des processus de prise de décision qui sont « transformateurs en termes de genre ». D'autres délégations soutiennent cette proposition en ajoutant une note de bas de page contenant une définition. La définition du UNFPA indique que « les approches transformatrices en termes de genre visent à lutter contre les inégalités de genre en transformant les normes, les rôles et les relations de genre néfastes, tout en s'efforçant de redistribuer le pouvoir, les ressources et les services de manière plus équitable entre les femmes et les hommes » (2023). Une référence aux normes transformatrices en matière de genre a également été incluse dans le paragraphe 82.
68. Plusieurs délégations suggèrent d'ajouter « violence sexuelle » à « violence fondée sur le genre », le cas échéant (« violence sexuelle et fondée sur le genre »). Comme convenu en mai, les termes « à l'égard des femmes et des filles » ont été ajoutés après « violence fondée sur le genre », le cas échéant.
69. Plusieurs délégations demandent l'ajout d'un paragraphe sur les ressources nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029) et soutenir la réalisation de ses objectifs ambitieux (paragraphe 95).
70. Plusieurs délégations conviennent que les partenaires de la stratégie doivent également inclure les établissements universitaires, d'enseignement et de recherche. Pour résumer la grande diversité des acteurs de la société civile, il est fait référence aux « femmes défenseuses des droits humains, [aux] organisations féministes et de femmes et [aux] autres organisations de la société civile spécialisées dans les droits des femmes et les questions d'égalité de genre ».
71. Deux États non membres suggèrent d'ajouter une référence à la contribution possible des États non membres, ayant ou non le statut d'observateur, par le biais du partage des bonnes pratiques.
72. Après avoir terminé le texte, les nouvelles propositions figurant aux paragraphes 1 à 58 en caractères gras sont examinées. La proposition d'insérer l'encadré 1 « Une Europe égale pour toutes et tous » afin de clarifier certains termes et expressions utilisés dans

l'ensemble du texte reçoit un large soutien de la part des délégations. Le texte modifié est approuvé.

73. Deux délégations (Bulgarie et Hongrie) expriment des réserves quant à l'utilisation des mots « sexe » et « genre » dans la même phrase. Une autre délégation (Türkiye) réaffirme que la stratégie devrait être axée sur les questions relatives aux femmes et aux filles et que le texte contient une quantité déséquilibrée de termes relatifs aux personnes LGBTQI.
74. Le reste des amendements proposés en gras est accepté.
75. Une délégation demande d'ajuster la référence à la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine au paragraphe 55, conformément à la formulation convenue.
76. Le Président conclut la discussion et demande à la GEC d'approuver le texte tel qu'il a été amendé au cours de la discussion. Le projet de Stratégie est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie tous les membres pour leur approche constructive de la discussion et de l'approbation du projet de Stratégie.
77. La GEC charge le Secrétariat de transmettre le document au Comité des Ministres en vue de son examen et de son adoption.
78. Le Secrétariat informe la GEC que le document sera envoyé au Comité des Ministres au début de 2024 après révision éditoriale par les services internes compétents.

8. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Conseil de l'Union européenne - programme pour l'égalité de genre

79. La GEC prend note des informations fournies par Elisabeth White (Suède) et Carine Joly (Belgique) sur le programme d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne.
80. La GEC prend note des informations présentées par la représentante d'EIGE, notamment sur l'Indice d'égalité de genre 2023 et la prochaine enquête EIGE / FRA / EUROSTAT sur la violence fondée sur le genre.

9. Activités actuelles et futures au niveau national et international

81. La GEC prend note des informations fournies par les représentantes de la Lettonie et du Liechtenstein sur le programme d'égalité de genre de leur présidence respective du Comité des Ministres et se réjouit de prendre connaissance des priorités de la Lituanie lors de la prochaine réunion de la GEC, en avril 2024.

10. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

82. Les membres sont invité·es à faire des propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC.
83. La GEC prend note des propositions d'inscrire à l'ordre du jour de sa réunion : des échanges de vues avec le BIDDH, CEDAW, la Présidente de l'ECRI, le vice-président du Parlement européen, et la présentation de pratiques prometteuses sur les mesures de lutte contre le sexisme, incluses ou non dans le rapport de l'examen de la mise en

œuvre de la Recommandation CM/Rec (2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme (GEC(2023)4).

11. Autres questions

84. Aucun autre point n'est soulevé.

12. Dates des prochaines réunions

85. La GEC convient des dates de sa 25e réunion (16-18 avril 2024) et de sa 26e réunion (19-21 novembre 2024), qui se tiendront toutes deux à Strasbourg.

13. Adoption du rapport abrégé de la 24^e réunion de la GEC (14-16 novembre 2023)

86. La GEC approuve le rapport abrégé de la réunion et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
 - *Projet d'ordre du jour* *GEC(2023)OJ2*
2. **Rapport du président de la GEC**
3. **Échange de vues avec Síofra O'Leary, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme**
4. **Élection du Bureau (président·e, vice-président·e et membre) de la GEC**
5. **Projet de mandat 2024-2027 de la GEC** *Projets de mandat*
 - Comité d'experts sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) - nomination d'expert·es¹⁰
 - Comité d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) - nomination d'expert·es¹
6. **Nomination de rapporteur·es sur les perspectives intégrées et d'un point focal sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre (OSIG)**
7. **Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - 7.2 Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023
 - a. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme
 - Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme : rapport d'examen de la mise en œuvre *GEC(2023)4*
 - b. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
 - Échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, présidente du Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
 - Partage des expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
 - Information du Secrétariat sur les projets de coopération concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
 - c. Objectif 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice
 - Information du Secrétariat sur les projets de coopération concernant l'accès à la justice
 - e. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

¹⁰ Sous réserve d'adoption du mandat 2024-2025 par le Comité des Ministres.

- Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile – information concernant les traductions, la dissémination, la promotion et les activités de coopération
- f. Objectif 6 – Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

7.3 Projet de Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)

GEC(2023)02 rev

8. **Coopération avec les organisations internationales/régionales**

- Conseil de l'Union européenne – programme de l'égalité de genre :
 - o Présidence suédoise (janvier – juin 2023)
 - o Présidence espagnole (juillet - décembre 2023)
 - o Présidence belge (janvier – juin 2024)

9. **Activités actuelles et futures au niveau national et international**

- Agendas de l'égalité de genre des présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :
 - o Lettonie (mai - novembre 2023)
 - o Liechtenstein (novembre 2023 - mai 2024)
 - o Lituanie (mai – novembre 2024)
- 68^{ème} session de la Commission de la condition de la femme CSW68 (New York, 11-22 mars 2024)
- Conférence annuelle 2024 de la GEC

10. **Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques**

11. **Autres questions**

12. **Dates des prochaines réunions**

- 25^{ème} réunion de la Commission de l'égalité de genre : Strasbourg, 16-18 avril 2024
- 26^{ème} réunion de la Commission de l'égalité de genre : Strasbourg, 19-21 novembre 2024

13. **Adoption du rapport abrégé de la 24^e réunion de la GEC (14-16 novembre 2023)**

Calendrier des évènements et des réunions à venir

- 25^{ème} réunion de la Commission de l'égalité de genre : Strasbourg, 16-18 avril 2024
- 26^{ème} réunion de la Commission de l'égalité de genre : Strasbourg, 19-21 novembre 2024

ANNEXE II**Liste des participant·es****Membres**

Albanie	Etleva Sheshi Directrice Direction des politiques d'inclusion sociale et d'égalité entre les femmes et les hommes Direction Générale de la Protection Sociale Ministère de la Santé et de la Protection Sociale	<i>Pas de réponse</i>
Andorre	Mireia Porras García Cheffe du Département de Politiques pour l'Égalité, du Ministère des Affaires Sociales	
Arménie	Armine Hovhannisyan Adjointe au Représentant Permanent de l'Arménie	
Autriche	Laura Christandl Ministère fédéral du travail Unité politique sociale internationale et européenne en matière de droit du travail	
Azerbaïdjan	Sadagat Rahimova Conseillère principale du Service de l'égalité de genre et des questions relatives aux femmes Comité d'État pour la famille, les femmes et les enfants	
Belgique	Carine Joly Conseillère Institut pour l'égalité des femmes et des hommes	
Bosnie - Herzégovine	Samra Filipović Hadžiabdić Directrice Agence pour l'égalité de genre Ministère des droits humains et des réfugié.e.s	
Bulgarie	Irina Ivanova Cheffe d'unité Égalité des chances, lutte contre la discrimination et prestations d'assistance sociale Ministère du travail et de la politique sociale	
Croatie	Maja Sporiš Conseillère, Bureau gouvernemental pour l'égalité de genre	
Chypre	Niovi Georgiade Agente, Bureau de la Commissaire de l'égalité de genre	
République tchèque	Radan Šafařík Chef du secrétariat du Conseil gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes Directeur ad interim du service de l'égalité entre les femmes et les hommes Kristina Kabzanova Responsable de bureau Service de l'égalité de genre Bureau du gouvernement tchèque	

Danemark	Kira Appel Cheffe de service adjointe/ Consultante en chef Département de l'égalité de genre Ministère du gouvernement numérique et de l'égalité de genre
Estonie	Lee Maripuu Responsable de la politique d'égalité de genre Ministère des affaires sociales
France	Stefania Chiru Bureau des affaires européennes et internationales Direction générale de la cohésion sociale Ministère des solidarités/Ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes
	Anais Kintgen Chargée de mission sur les affaires internationales, la veille parlementaire et les études d'impact Bureau des affaires européennes et internationales Direction générale de la cohésion sociale Ministère des solidarités/Ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes
Finlande	Tony Paso Représentant Permanent adjoint
	Iiris Jokinen Stagiaire
Géorgie	Ketevan Chemia Première Secrétaire Représentation Permanente de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe
	Ekaterine Zodelava Représentant Permanent adjoint
Allemagne	Alexander Sopp Conseiller juridique principal Division de la politique européenne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse
	<i>Excusé</i>
Grèce	Eleni Ntalaka Conseillère politique Département indépendant de la coopération européenne et internationale Secrétariat général pour l'égalité et les droits humains Ministère de la cohésion sociale et de la famille
Hongrie	Dóra Tonté Conseillère principale Unité des politiques des femmes Département de l'adoption et des politiques des femmes Ministère de la Culture et de l'Innovation
	Olivér Varga Représentation permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe
Islande	Tryggvi Hallgrímsson Conseiller spécial Direction de l'égalité Département de l'égalité et des droits humains Bureau de la Première Ministre

Irlande	Deirdre Ní Néill Chargée principale adjointe Unité pour l'inclusion, de l'égalité et de l'égalité de genre Direction de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse
Italie	Stefano Pizzicannella <i>Excusé</i> Directeur, Bureau des affaires internationales et générales, Département de l'égalité des chances
Lettonie	Agnese Gaile Experte principale Département de la planification et du développement de la politique sociale Ministère de l'aide sociale
Liechtenstein	Nomination en attente <i>Excusé·e</i>
Lituanie	Sandra Čergelytė Groupe Égalité des Chances et Égalité femmes/hommes Ministère de la sécurité sociale et du travail
Luxembourg	Ralph Kass (Président) Conseiller de Direction 1e Classe Ministère de l'égalité de genre et de la diversité Christopher Witry Attaché Ministère de l'égalité de genre et de la diversité
Malte	Abigail Brooke Cadre I Direction des droits humains Ministère de la justice, de l'égalité et de la gouvernance
République de Moldova	Lilia Pascal Cheffe de la division pour les politiques visant à assurer l'égalité de genre Ministère du travail et de la protection sociale
Monaco	Margaux Girardin Stagiaire Direction des ressources humaines et de la formation de la fonction publique
Monténégro	Biljana Pejović <i>Excusée</i> Cheffe du département de l'égalité entre les femmes et les hommes Ministère des droits humains et des minorités
Pays-Bas	Lisanne Post Direction de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTIQ+ Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences Lisette Kuyper Direction de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTIQ+ Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
Macédoine du Nord	Elena Grozdanova Conseillère d'État pour l'égalité des chances Ministère du Travail et de la Politique sociale

Norvège	Tori Loven Kirkebø Conseillère Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille
Pologne	Pawel Kosmulski Chef d'unité Égalité de traitement et droits humains Ministère de la famille et de la politique sociale
Portugal	Andreia Lourenço Marques Conseillère en relations internationales Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre
Roumanie	Ramona Maria Ciucă Représentante permanente adjointe
Saint Marin	Gloria Valentini <i>Excusée</i> Deuxième secrétaire du ministère des Affaires étrangères
Serbie	Gordana Predić Conseillère spéciale du vice-premier ministre et du ministre de la culture
	Aleksandar Dzeletović Expert associé au sein de l'organe de coordination pour l'égalité de genre auprès du gouvernement de la République de Serbie
République slovaque	Marián Lizanec <i>Excusée</i> Conseillère principale de l'État Département de l'égalité de genre et de l'égalité des chances Ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille
Slovénie	Sara Slana Secrétaire Service de l'égalité des chances Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances
Espagne	Lara Ferguson Vázquez de Parga <i>Excusée</i> Conseillère principale Unité de soutien à la direction Institut de la femme Secrétariat d'État à l'égalité et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ministère de l'Égalité
Suède	Elisabeth White Directrice adjointe Ministère de l'emploi, Division de l'égalité de genre
Suisse	Sandra Lengwiler Agente des affaires internationales Département fédéral de l'intérieur (FDI), Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
	Sylvie Durrer Directrice Département fédéral de l'intérieur (FDI), Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
Türkiye	Onur Dinçer Expert en politique familiale et sociale Direction générale de la condition féminine Ministère de la famille, du travail et des affaires sociales

Ukraine	Kateryna Levchenko Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité de genre Olga Dunebabina Chargée de communication, La Strada-Ukraine
Royaume-Uni	Charles Ramsden Chef de la politique internationale Bureau gouvernemental pour l'égalité

Participant·es

Conférence des OINGs	Bettina Hahne Rapporteuse
Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	Maria-Andriani Kostopoulou Présidente, GREVIO
Cour européenne des droits de l'homme	Síofra O'Leary Présidente (Irlande) Diana Sârcu Juge (République de Moldova) Kateřina Šimáčková Juge (République tchèque) Andreas Zund Juge (Suisse) Rachael Kondak Conseillère, Cabinet de la Présidente Valérie Albus Stagiaire, Cabinet de la Présidente
Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Carlien Scheele Directrice Dennis van der Veur Chef de l'Unité de la sensibilisation et de l'engagement

États non-membres ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe

Saint-Siège	Anne-Julie Kerhuel Relations avec les États Secrétariat d'État
--------------------	---

Observateurs

EL*C - Eurocentralasian Lesbian Community	Ilaria Todde Directrice de la défense des droits Anastasiia Danilova Responsable du plaidoyer et de l'engagement communautaire
University Women Europe	Anne Nègre Présidente
Réseau WAVE (Femmes contre la violence Europe)	Anca Ciupa Gestionnaire principale

États non-membres

Maroc	Fatima Barkan Conseillère au Cabinet du ministre de la justice Ministère de la justice
--------------	---

Secrétariat

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Direction Générale de la démocratie et de la dignité humaine	Marja Ruotanen Directrice générale
Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance	Claudia Luciani Directrice
Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre	Roberto Olla Chef de service
Division de l'égalité de genre	Caterina Bolognese Cheffe de division Camille Gangloff Cheffe d'unité/Secrétaire de la GEC Valerie Poppe Assistante administrative principale/Co-secrétaire de la GEC Cécile Gréboval Responsable de programme, conseillère principale en matière d'égalité de genre Evrydiki Tseliou Assistante administrative Anne Brunellière Assistante de division

	<p>Unité de coopération</p> <p>Marta Bercerra Responsable de projet/Cheffe d'unité</p> <p>Anca Sandescu Responsable de projet</p>
<p>Division sur la violence à l'égard des femmes (GREVIO)</p>	<p>Carolina Lasén-Díaz Cheffe de division</p> <p>Sara Prifti Stagiaire</p>

Direction Générale de l'administration

<p>Interprétation, Déplacements, Evénements et Multimédia</p>	<p>Morgane Lamothe Interprète</p> <p>Isabelle Marchini Interprète</p> <p>Sarah Linder Technicienne</p>
--	---

ANNEXE III

ABRIDGED REPORT

Opening of the meeting and adoption of the Agenda

The Gender Equality Commission (GEC) held its 24th meeting in Strasbourg from 14 to 16 November 2023, with Ralph Kass (Luxembourg) as Chair.

The agenda of the meeting is contained in Appendix 1.

Items for decision by the Committee of Ministers

At this meeting, the GEC:

- further examined and approved the draft Gender Equality Strategy 2024-2029 as revised during the meeting and instructed the Secretariat to transmit it to the Committee of Ministers for consideration with a view to its adoption;
- approved the report on the review of the implementation of Recommendation CM/Rec(2019)1 on preventing and combating sexism and instructed the Secretariat to transmit it to the Committee of Ministers for information.

Items for information of the Committee of Ministers

The GEC:

- re-elected Ralph Kass (Luxembourg) as Chair and Maria Ellul (Malta) as Vice-Chair until 31/12/2024, and elected Sara Slana (Slovenia) as Bureau member until 31/12/2025;
- appointed representatives from Austria, Czech Republic, Luxembourg and Norway as members of the Committee of experts on artificial intelligence, equality and discrimination (GEC/ADI-AI) and took note that Switzerland would participate at its own cost;
- appointed representatives from Belgium, Iceland, Portugal and Türkiye as members of the Committee of experts on combating technology-facilitated violence against women and girls (GEC/PC-eVIO);

RAPPORT ABRÉGÉ

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La Commission pour l'égalité de genre (GEC) a tenu sa 24^{ème} réunion à Strasbourg du 14 au 16 novembre 2023, sous la présidence de Ralph Kass (Luxembourg).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 1.

Points pour décision du Comité des Ministres

Lors de cette réunion, la GEC :

- poursuit l'examen et approuve le projet de Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 tel que révisé au cours de la réunion et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour examen en vue de son adoption ;
- approuve le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour information.

Points pour information du Comité des Ministres

La GEC :

- ré-élit Ralph Kass (Luxembourg) en qualité de président et Maria Ellul (Malte) en qualité de vice-présidente jusqu'au 31/12/2024, et élit Sara Slana (Slovénie) en tant que membre du Bureau jusqu'au 31/12/2025 ;
- nomme des représentant·es de l'Autriche, de la République tchèque, du Luxembourg et de la Norvège en tant que membres du Comité d'expert·es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (GEC/ADI-AI) et prend note de la participation de la Suisse à ses frais ;
- nomme des représentant·es de la Belgique, de l'Islande, du Portugal et de la Türkiye en tant que membres du Comité d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (GEC/PC-eVIO) ;

- appointed Elena Groždanova (North Macedonia) as Rapporteur on Roma and Traveller issues, Stefania Chiru (France) as Rapporteur on children's rights, Andreia Lourenço Marques (Portugal) as Rapporteur on the rights of persons with disabilities and asked the Bureau to appoint a Rapporteur on youth;
- invited members to express their interest in the role of focal point on sexual orientation and gender identity issues.

As regards the other items on its agenda, the GEC:

- took note of the information from the Secretariat about the follow-up to the 4th Council of Europe Summit of Heads of State and Government ;
- took note of the Bureau's activities since the 23rd GEC meeting on 24-26 May 2023;
- held an exchange of views with Síofra O'Leary, President of the European Court of Human Rights and Judges Andreas Zünd (Switzerland), Kateřina Šimáčková (Czech Republic) and Diana Sarcu (Republic of Moldova) with a particular focus on the principles of general application regarding gender equality and violence against women and domestic violence in the Court's case law;
- took note of the presentation by the Secretariat of the draft terms of reference of the GEC for 2024-2027, including those of its subordinate bodies, the GEC/ADI-AI and the GEC/PC-eVIO;
- decided to present at its next meeting promising practices identified in the report on the review of the implementation of Recommendation CM/Rec(2019)1 on preventing and combating sexism and to discuss possible themes for the next review;
- held an exchange of views with Maria-Andriani Kostopoulou, President of GREVIO, and took note of the information put forward by member states regarding national developments and experiences regarding the ratification and implementation of the Istanbul Convention;
- took note of information from the Secretariat about the co-operation projects undertaken in the fields of violence against women and

- nomme Elena Groždanova (Macédoine du Nord) comme rapporteure sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage, Stefania Chiru (France) comme rapporteure sur les droits de l'enfant, Andreia Lourenço Marques (Portugal) comme rapporteure sur les droits des personnes handicapées, et demande au Bureau de nommer un-e rapporteur-e sur la jeunesse ;
- invite les membres à exprimer leur intérêt pour la fonction de point focal sur les questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

En ce qui concerne les autres points à l'ordre du jour, la GEC :

- prend note des informations du Secrétariat concernant le suivi du 4^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de l'Europe;
- prend note des activités du Bureau depuis sa 23^{ème} réunion du 24 au 26 mai 2023 ;
- procède à un échange de vues avec Síofra O'Leary, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme et les juges Andreas Zünd (Suisse), Kateřina Šimáčková (République tchèque) et Diana Sarcu (République de Moldova) avec un accent particulier sur les principes d'application générale concernant l'égalité de genre et la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans la jurisprudence de la Cour ;
- prend note de la présentation du Secrétariat sur le projet de mandat de la GEC pour 2024-2027, y compris ceux de ses organes subordonnés, le GEC/ADI-AI et le GEC/PC-eVIO ;
- décide de présenter lors de sa prochaine réunion des pratiques prometteuses identifiées dans le rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme et de discuter les thématiques à envisager pour l'examen suivant;
- procède à un échange de vues avec Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du GREVIO, et prend note des informations communiquées par les États membres concernant les développements et les expériences nationales en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les projets de coopération entrepris dans les domaines de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et de l'accès des femmes à la justice ;
- prend note des informations fournies par les membres de la GEC et par le Secrétariat sur les activités mises en œuvre pour protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile ;

- domestic violence and women's access to justice;
- took note of the information from the GEC members and the Secretariat about activities implemented to protect the rights of migrant, refugee and asylum-seeking women and girls;
- took note of the presentation by the Secretariat about ongoing gender mainstreaming within Council of Europe activities and welcomed the upcoming launch of the HELP course on gender equality and mainstreaming;
- took note of information provided by the GEC representatives on the ongoing work in the areas of anti-discrimination, including hate crime and the rights of Roma and Traveller women and girls, violence against children, comprehensive sexuality education and artificial intelligence;
- underlined the importance of the participation of GEC members in the work of other Council of Europe bodies to support gender mainstreaming;
- took note of information regarding the gender equality agendas of Latvia, Liechtenstein and Lithuania during their respective Presidencies of the Committee of Ministers of the Council of Europe;
- took note of information regarding the gender equality agendas of Sweden and Belgium during their respective Presidencies of the Council of the European Union;
- took note of the information presented by the representative of EIGE;
- took note of the thematic discussions proposed for the next plenary and agreed that the GEC Bureau would decide which ones to include in the agenda of the next meeting;
- agreed to re-convene for its 25th meeting in Strasbourg from 16 to 18 April 2024 and for its 26th meeting from 19 to 21 November 2024;
- adopted the present abridged report of its 24th meeting.

Resource implications

The financing of the activities described in this report is assured.

The GEC noted that further to changes within the Secretariat, Camille Gangloff was appointed as Secretary and Valérie Poppe as co-Secretary to the GEC.

- prend note de la présentation par le Secrétariat des activités en cours liées à l'intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe, y compris le lancement prochain du cours HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de l'égalité de genre ;
- prend note des informations fournies par les représentant·es de la GEC sur les travaux en cours dans les domaines de la lutte contre les discriminations y compris les crimes de haine et les droits des femmes et des filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage, de la violence à l'égard des enfants, de l'éducation complète à la sexualité et de l'intelligence artificielle ;
- souligne l'importance de la participation des membres de la GEC dans les travaux des autres organes du Conseil de l'Europe pour soutenir l'intégration de l'égalité de genre;
- prend note des présentations du programme de la Lettonie, du Liechtenstein et de la Lituanie en matière d'égalité de genre lors de leurs présidences respectives du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe;
- prend note des présentations du programme de la Suède et de la Belgique en matière d'égalité de genre lors de leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne ;
- prend note des informations présentées par la représentante d'EIGE ;
- prend note des discussions thématiques proposées pour la prochaine plénière et convient que le bureau de la GEC décidera de celles à inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion ;
- convient de se réunir à nouveau pour sa 25^e réunion à Strasbourg du 16 au 18 avril 2024 et pour sa 26^e réunion du 19 au 21 novembre 2024 ;
- adopte le présent rapport abrégé de sa 24^e réunion.

Ressources nécessaires

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

La GEC note que suite aux changements au sein du secrétariat, Camille Gangloff a été nommée en tant que Secrétaire et Valérie Poppe en tant que co-Secrétaire de la GEC.

Evaluation of completed activities

The GEC underlined the quality and ambition of the draft Gender Equality Strategy 2024-2029, which would guide the work of the Organisation and its member states in the coming years. It expressed its deep gratitude to all those who contributed to its preparation.

The GEC also took note of the completion within the expected deadlines of the deliverables due thus far.

Évaluation des activités menées à bien

La GEC souligne la qualité et l'ambition du projet de Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 qui guidera les travaux de l'Organisation et de ses États membres dans les années à venir. Elle exprime sa profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa préparation.

La GEC prend également note de la finalisation, dans les délais impartis, des livrables attendus jusqu'à présent.

